VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021 À 19H30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 3 et 17 mars 2021 - présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

4. Proclamation pour la Semaine de la santé mentale 2021;

GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2021;

6. Cession de terrains de baseball et d'équipements de l'Association des sports de balle de L'Ancienne-Lorette à la Ville de L'Ancienne-Lorette;

7. Autorisation de signature pour une acquisition de surlargeurs d'un trottoir sur la rue des Pionniers;

8. Cession d'une partie des lots 1 778 923 et 1 780 696 pour l'aménagement d'un sentier piétonnier – Conclusion et autorisation de signature;

9. Octroi d'une servitude par la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de l'Annonciation à la Ville pour l'installation d'une antenne sur le clocher de l'église;

RESSOURCES HUMAINES

10. Embauche temporaire d'un procureur au contentieux;

11. Embauche d'un étudiant en urbanisme pour l'été 2021;

12. Embauche préposé aux plateaux;

LOISIRS

13. Dépassement de coûts - Agents de sécurité pour 2020-2021;

14. Entente entre VAL et le CIUSSS-CN pour location de locaux;

15. Entente de renonciation temporaire des Chevaliers de Colomb au droit d'usage dans leur local;

16. Contrat de location d'un terrain de la Ville à l'organisme « La Maison des Jeunes »;

URBANISME

17. Demande de dérogation mineure – 1416, rue des Métairies;

18. Demande de dérogation mineure –1368, rue Saint-Édouard;

19. Demande de dérogations mineures – 1493-1495, rue Saint-Jacques;

20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1493-1495, rue Saint-Jacques;

21. Demande de dérogations mineures – 1250, avenue Jules-Verne;

22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1250, avenue Jules-Verne;

23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 6 422 409 projeté (rue Saint-Henri);

24. Octroi de contrat pour la rénovation des bureaux du Service de l'urbanisme;

TRAVAUX PUBLICS

25. Octroi de contrat pour la fourniture de béton 2021;

26. Octroi de contrat pour la fourniture de béton bitumineux 2021;

27. Octroi de contrat pour la vidange de puisards de rues et taux horaires pour camion vacuum 2021-2022;

28. Octroi de contrat pour la fourniture de matériaux granulaires, disposition de rebuts d'enrobé bitumineux et de béton 2021-2022;

29. Réfection complète de la toiture du bâtiment des Chevaliers de Colomb;

30. Octroi de contrat pour les services d'agents de sécurité 2021-2022;

31. Collecte et transport des matières résiduelles - Prolongation du contrat de l'entreprise Sani Terre Environnement inc.;

32. Collecte et transport des matières résiduelles - Prolongation du contrat de l'entreprise Les Services Matrec inc. (GFL Environnemental inc.);

33. Demande d'autorisation pour adhérer au regroupement d'achat des véhicules légers 2021 du centre de services partagés du Québec (CSPQ);

34. Système FRCR (Feux rectangulaires à clignotement rapide) pour traverse de piétons;

35. Octroi de contrat pour l'achat d'afficheurs de vitesse solaire;

36. Autorisation de dépense pour préparer le dépôt d'une demande d'aide financière pour le programme « Aide à la voirie locale » (volet soutien);

TRÉSORERIE

37. Paiement de la quote-part 2021 – Communauté métropolitaine de Québec;

38. Dépôt du rapport d'activité du trésorier- exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Chapitre XIII de la LERM;

39. Approbation des comptes à payer pour le mois de février 2021;

40. Divers;

41. Période de questions;

42. Levée de la séance.

Ville de
L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par conférence à distance et à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 23 février 2021 à 19h30.

Est présente sur place : (Salle du conseil)	Monsieur Gaétan Pageau, maire
Sont présents à distance :	Madame Sylvie Papillon Madame Sylvie Falardeau Madame Josée Ossio Monsieur André Laliberté Monsieur Charles Guérard tous conseillers et formant quorum
Sont présents sur place : (Dans leur bureau)	Monsieur André Rousseau, directeur général Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière Madame Anick Marceau, trésorière Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme
Est présente (À distance)	Madame Caroline Fortin-Dupuis, directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

26-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter d'un point à la section « Maire » intitulé : « *Point d'information - Projet de loi fédéral C-21 – Contrôle des armes de poing* »;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition pour l'ajout de ce point;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 3 et 17 février 2021 - présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

4. Point d'information - Projet de loi fédéral C-21 – Contrôle des armes de poing;

GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021;

6. Retrait de l'organisme Mouvement couple et famille à titre d'organismes reconnus sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette;

RESSOURCES HUMAINES

7. Embauche d'un directeur des communications (remplacement congé de maternité);

8. Embauche – Équipe de coordination du PVE 2021;

9. Embauche – Équipe d'animation du PVE 2021;

10. Embauche de préposés aux plateaux;

BIBLIOTHÈQUE

11. *Règlement 355-2021 en remplacement des règlements 143-2010 et 310-2018 concernant la tarification de biens et de services et autres frais pour la bibliothèque Marie-Victorin* – Adoption;

LOISIRS

12. Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM – Saint-Vincent-de-Paul);

URBANISME

13. *Règlement de concordance n^{o}354-2020 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction no V-86-2008* – Adoption*;*

14. Autorisation de signature pour une acquisition de surlargeurs à des fins d'aménagement d'un sentier polyvalent le long de l'avenue Jules-Verne;

15. Autorisation de signature pour l'acquisition de servitude d'embellissement relativement au déploiement de la seconde phase de réfection de la rue Notre-Dame;

TRAVAUX PUBLICS

16. Demande d'aide financière pour le projet Réfection de la bibliothèque déposée dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications;

TRÉSORERIE

17. *Règlement numéro 356-2021 modifiant le règlement numéro 353-2020 décrétant la taxe foncière et la tarification ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2021 – mesures spéciales d'allègement en raison de la Covid-19* – Adoption;

18. Approbation des comptes à payer pour le mois de janvier 2021;

19. Divers;

20. Période de questions;

21. Levée de la séance.

ADOPTÉE

27-21 **3.** **SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 3 ET 17 FÉVRIER 2021 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé au préalable des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 3 et 17 février 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration des 2 et 16 février 2021;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2021

PA2020-101 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement de l'agglomération modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation Campus technologique dans le secteur D'Estimauville, R.A.V.Q. 1352;

AJ2021-003 Autorisation de pourvoir un poste de juge à la cour municipale et demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec

AP2021-001 Avenant numéro 2 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le Complexe de baseball Victoria, relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration du Stade municipal (Dossier 73264);

AP2021-013 Avenants numéros 1 aux ententes entre la Ville de Québec et Creos Experts-Conseils inc., pour la présentation de trois œuvres d'art lumineuses installées à la place Jean-Béliveau, du 1er décembre 2020 au 3 janvier 2021 (Dossier 74688);

AP2021-019 Adjudication d'un contrat pour des services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles (Appel d'offres public 74693);

AP2021-032 Autorisation de paiement de la dépense à Hydro-Québec pour des travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin (Dossier 72935);

AP2021-051 Autorisation de paiement à Bell Canada de l'avis de modification numéro 1 et des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73180);

DE2020-662 Cession par la Ville de Québec, à la coopérative d'habitation Les Primevères de Québec, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet — Arrondissement de La Cité-Limoilou;

DE2021-074 Avenant au bail entre la Ville de Québec et Groleau Développement inc., pour et au nom de 9223-1455 Québec inc., relatif à la location d'espaces d'entreposage situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie — Arrondissement de La Cité-Limoilou;

DE2021-082 Convention de renouvellement de bail entre la Ville de Québec et le Fonds de placement immobilier Cominar, relatif à l'exploitation, à des fins de formation, d'un local situé au 275, avenue Saint-Sacrement — Arrondissement de La Cité-Limoilou;

PA2021-005 Avis de conformité sur le projet de Réfection de la chaussée du pont Pierre-Laporte — Usine de béton bitumineux du ministère des Transports du Québec aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec;

PV2021-002 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires;

PV2021-003 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires;

PV2021-004 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de l'île-d'Orléans et ses municipalités locales constituantes, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires;

RH2021-026 Nomination de monsieur Frédéric Rousseau (ID. 176379) à titre de directeur par intérim de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffier de la cour à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques;

RH2021-042 Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Christian Paradis (ID. 135465) à titre de directeur du Service de protection contre l'incendie Technologies de l'information;

TI2020-011 Prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information et des télécommunications;

RH2021-083 Création d'un poste de directrice générale adjointe aux mandats spéciaux et approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Chantale Giguère (ID. 025493);

PQ2020-029 Appropriation de 50 000 $ au fonds général de l'agglomération;

TM2020-268 Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1358;

TM2020-271 Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1359;

PQ2020-025 Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1367;

GI2020-013 Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1376;

GI2020-014 Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1377;

LS2020-281 Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1378;

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021

OT2020-013 Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, relative à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'Alliance et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la ministre du tourisme

PA2021-008 Approbation du Règlement omnibus N° 347-2020 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89, de la Ville de L'Ancienne–Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé –

AP2020-510 Don de véhicules au Complexe de baseball Victoria

AP-2020-922 Résiliation du contrat pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs, d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques (Appel d'offres public 74245);

AP2021-067 Adjudication d'un contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 75021);

BE2021-004 Autorisation de la fixation des frais d'utilisation du Centre Vidéotron et la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Tournoi international de hockey Pee–Wee de Québec, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue des événements Clin d'oeil Pee–Wee en 2021 et Tournoi international de hockey Pee–Wee de Québec, pour les années 2022 et 2023;

DE2021-023 Entente entre la Ville de Québec et Opsun Systems inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Vitrine technologique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Outil de design de structures solaires en ligne;

DE2021-047 Convention de financement entre la Ville de Québec et le Groupe Souris Mini inc., relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du Fonds local d'investissement, pour la réalisation du projet Plateforme Web collaborative offrant une deuxième vie aux vêtements Souris Mini;

DE2021-088 Entente entre la Ville de Québec et Snipcart inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo–Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation du panier d'achat V3 à l'international;

DE2021-132 Avenant 6 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

PA2021-012 Approbation du Règlement N° 2020–634 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant le secteur de zone PX–5 à même le secteur de zone PX-2 afin d'y intégrer le Centre de traitement des dépendances Le Rucher (Lot 2 813 869), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé;

PA2021-015 Approbation du Règlement N° 2020-635 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) Lot 2 813 869, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé;

RH2021-1050 Approbation du contrat d'engagement liant la Ville de Québec et monsieur Robert Delage (ID. 182671) à titre d'expert-conseil au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;

AP2021-030 Entente de services professionnels entre la Ville de Québec et Investissement Québec - Centre de recherche industrielle du Québec, pour assistance en regard à la valorisation des

produits issus des installations de traitement des matières résiduelles sous la responsabilité du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 74965);

DE2021-150 Bail entre la Ville de Québec et le Festival d'été international de Québec inc., relatif à la location d'une partie du Colisée situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, d'une superficie totale de 2 205 mètres carrés (23 730 pieds carrés), ainsi qu'une superficie extérieure du site d'ExpoCité située aux pourtours du Colisée et dans le stationnement P3, d'une superficie totale de 560 mètres carrés (6020 pieds carrés) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;

FN2021-002 Modification de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social pour ajouter des utilisations autorisées à même les fonds disponibles;

PV2021-006 Appropriation d'un montant de 35 000 $ au fonds général de l'agglomération;

PA2021-017 Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381, et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption;

TM2020-150 Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines interdictions d'effectuer un demi-tour, R.A.V.Q. 1279;

FN2021-007 Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1361;

PQ2020-029 Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1380.

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

28-21 4. POINT D'INFORMATION - PROJET DE LOI FÉDÉRAL C-21 – CONTRÔLE DES ARMES DE POING

Monsieur Gaétan Pageau, maire, informe les citoyens de la Ville que le Gouvernement du Canada a déposé le 16 février dernier le projet de loi C-21, visant à modifier plusieurs lois au sujet du contrôle des armes à feu.
Parmi les modifications proposées, le projet de loi C-21 vise à déléguer aux municipalités la responsabilité d'adopter des règlements concernant l'entreposage et le transport des armes de poing dans son territoire, notamment l'interdiction de l'entreposage à domicile ou l'interdiction de l'entreposage à l'intérieur des limites municipales, et la limitation du transport à destination ou en provenance de la municipalité.

Les juristes de la Ville de L'Ancienne-Lorette soulèvent, à première vue, que le projet de loi C-21 serait invalide et ne pourra être adopté tel qu'il est présenté, puisque le contrôle des armes à feu est une juridiction fédérale et non municipale, en vertu de la constitution canadienne.

Tout comme la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville juge que la responsabilité du contrôle des armes à feu ne doit pas reposer sur les municipalités, qui n'ont pas les ressources nécessaires afin d'assurer l'application de ces lois et règlements, qui varieraient alors d'une ville à l'autre, partout au pays.

Le Gouvernement du Canada devra réviser sa position au sujet du projet de loi C-21, notamment en assurant l'uniformité et la cohérence des lois partout au pays et en conservant au niveau fédéral la responsabilité de leur application.

29-21 5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que le greffier est dispensé d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021.

ADOPTÉE

30-21 6. RETRAIT DE L'ORGANISME MOUVEMENT COUPLE ET FAMILLE À TITRE D'ORGANISMES RECONNUS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 30 du règlement R.A.V.Q. 1154 de l'agglomération de Québec, la Ville de L'Ancienne-Lorette doit indiquer par résolution quels sont les organismes reconnus sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance permet aux organismes de déposer une demande de vérification des antécédents judiciaires auprès du Service de police de la Ville de Québec, sans frais;

CONSIDÉRANT que l'organisme Mouvement couple et famille a été dissous;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de retirer de la liste des organismes reconnus sur le territoire de la Ville de L'Ancienne-Lorette l'organisme Mouvement couple et famille;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Charles Guérard et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette retire Mouvement couple et famille de sa liste d'organismes reconnus.

ADOPTÉE

31-21 7. EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS (REMPLACEMENT CONGÉ DE MATERNITÉ)

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder au remplacement de madame Caroline Fortin-Dupuis qui quittera en congé de maternité vers la fin du mois de février, un appel de candidatures a été lancé en janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'offre d'emploi a été publiée sur le site Internet de la Ville et sur différents sites d'emploi tels que: Jobillico, Québec municipal, l'UMQ, et lsarta;

CONSIDÉRANT que vingt-huit personnes ont posé leurs candidatures;

CONSIDÉRANT que six candidats ont été choisis par Gina Larouche et Caroline Fortin-Dupuis pour une entrevue téléphonique et ces six candidats ont ensuite été rencontrés pour une entrevue formelle;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, formé de madame Sylvie Papillon, de Charles Guérard, de Caroline Fortin-Dupuis et de Gina Larouche, a procédé aux rencontres le lundi 1er février 2021;

CONSIDÉRANT que trois candidates ont été référées au test axé sur l'élaboration d'une stratégie et à la rédaction;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus, le comité a retenu madame Isabelle Saillant à titre de Directrice des communications pour le remplacement d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT que madame Saillant possède une vaste expérience en gestion des communications;

CONSIDÉRANT que madame Saillant à titre de directrice des communications relèvera du directeur général, conformément à l'organigramme en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'elle recevra à titre de salaire 77 364,75 $, soit le niveau Ill, échelon 6, à compter du 23 février 2021, le tout conformément à la *Politique concernant les conditions de travail des employés-cadres de la Ville*;

CONSIDÉRANT que ses conditions de travail et autres bénéfices marginaux sont ceux prévus à cette même Politique;

CONSIDÉRANT que madame Saillant est soumise à une période d'essai de six mois;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat de travail est d'environ quinze mois;

CONSIDÉRANT que la rémunération sera prise à même les postes budgétaires des communications;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER de madame Isabelle Saillant à titre de directrice des communications en remplacement d'un congé de maternité, à l'échelon 6, du niveau Ill, pour un salaire de 77 364,75 $, à compter du 23 février 2021.

DE DÉCRÉTER que madame Saillant soit admissible à une progression d'échelon à partir du 1er juillet 2021;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail intervenu entre les parties.

ADOPTÉE

32-21 8. EMBAUCHE – ÉQUIPE DE COORDINATION DU PVE 2021

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a requis l'embauche de cinq responsables pour le Programme vacances-été 2021;

CONSIDÉRANT qu'une approche a été faite auprès du personnel de coordination du PVE afin de solliciter leur retour en poste pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT que sur les cinq membres du personnel de coordination ayant travaillé pour nous en 2020, quatre membres de l'équipe nous ont confirmé leur intérêt pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT qu'un poste de responsable au programme d'accompagnement a été diffusé sur divers sites;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont été passées par madame Gina Larouche et monsieur Frédéric Roy;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu d'embaucher à titre d'employée de coordination du PVE, Julie Mathieu-Trottier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher les personnes suivantes pour l'équipe de coordination pour l'été 2021 :

- Rosemarie Daigle;
- Lorie Boies;
- Sarah Beaulieu;
- Ariane St-Louis;
- Julie Mathieu-Trottier;

CONSIDÉRANT que la rémunération de ces ressources est prévue dans le budget du Programme Vacances-Été 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution.

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette embauche les personnes suivantes, aux postes et aux taux horaire mentionnés :

- Rosemarie Daigle, coordonnatrice adjointe,18,00 $/heure;
- Lorie Boies, responsable groupe 9-12 ans, 16,50 $/heure;
- Sarah Beaulieu, responsable groupe 1ère-2ème année, 16,00 $/heure;
- Ariane St-Louis, responsable groupe maternelle, 16,00 $/heure;
- Julie Mathieu-Trottier, responsable de l'accompagnement, 16,00 $/heure;

pour le Programme vacances-été 2021, conditionnellement à ce qu'elles n'aient aucun antécédent judiciaire incompatible avec le poste pour lequel elles sont embauchées.

QUE ces postes sont non syndiqués, temporaires et non permanents.

ADOPTÉE

33-21 9. EMBAUCHE – ÉQUIPE D'ANIMATION DU PVE 2021

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a requis l'embauche de nombreux animateurs et accompagnateurs pour le Programme vacances-été;

CONSIDÉRANT que les offres d'emploi ont été affichées sur le site web de la Ville, sur le Facebook de la Ville et sur le site d'emploi de Jobillico;

CONSIDÉRANT qu'une sélection a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'embauche de ces personnes est conditionnelle à ce qu'elles n'aient aucun antécédent judiciaire incompatible avec le poste pour lequel elles sont embauchées;

CONSIDÉRANT que ces postes sont non syndiqués, temporaires et non permanents;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette embauche les personnes suivantes à titre d'animateurs et accompagnateurs dans le cadre du Programme vacances-été 2021 :

Océanne Vézina	Vianna Tardif
Chérine Bolzinger	Jason Vachon
Katrine Dion	Annabelle Beaulieu
Rosalie Trottier	Théodora Ouellet
Gabrielle Halligan	Nicolas Normand
William Riopel-Céré	Étienne Chaunet
Thomas Pelletier	Marguerite Thibodeau
Laurie Hamelin	Julie-Anne Picard
Satya Couture-Tardif	Mélina Gagnon
Claudie Ferland	Julianne Guay
Charlène Hotte	Nick Bouffard
Courtney Aublet	Julie Cantin
Noémie Latulippe	Laurence Boulanger
Amélie Hudon	Océanne Gouin-Rousseau
Samuel Hamelin	Marie-Pierre Léo

QUE le personnel d'animation et d'accompagnement sera payé 14,25 $ l'heure;

QUE l'embauche de chacune de ces personnes est conditionnelle à ce qu'elles n'aient aucun antécédent judiciaire incompatible avec le poste pour lequel elles sont embauchées.

QUE ces postes sont non syndiqués, temporaires et non permanents.

ADOPTÉE

34-21 10. EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX PLATEAUX

CONSIDÉRANT les besoins au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que ces embauches sont prévues afin de pouvoir augmenter le nombre de préposés aux plateaux dans notre banque et appliquer toutes les mesures sanitaires obligatoires au niveau des patinoires;

CONSIDÉRANT que les personnes suivantes ont été retenues :

- Noémie Latulippe;
- Mélina Gagnon;
- Amélie Hudon;
- Émy Nadeau;
- Maurice Fortier;
- Sara-Pier Paquet;
- Dylan Harding;
- Louis-Philippe Dufour;
- Raphaël Thibault;
- Zachary Bernatchez.

CONSIDÉRANT que les taux horaires sont ceux prévus à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette embauche les personnes suivantes à titre de préposés aux plateaux :

- Noémie Latulippe à 13,10 $;
- Mélina Gagnon à 13,10 $;
- Amélie Hudon à 13,10 $;
- Émy Nadeau à 14 $;
- Maurice Fortier à 15,25 $;
- Sara-Pier Paquet à 14 $;
- Dylan Harding à 13,10 $;
- Louis-Philippe Dufour à 13,10 $;
- Raphaël Thibault à 13,10 $;
- Zachary Bernatchez à 13,10 $.

QUE l'embauche de chacune de ces personnes est conditionnelle à ce qu'elles n'aient aucun antécédent judiciaire incompatible avec le poste pour lequel elles sont embauchées.

QUE ces postes sont syndiqués, temporaires et non permanents.

ADOPTÉE

35-21 11. *RÈGLEMENT N^{O} 355-2021 EN REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS 143-2010 ET 310-2018 CONCERNANT LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET AUTRES FRAIS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN* – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 26 janvier 2021, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n^{o} 355-2021 en remplacement des règlements 143-2010 et 310-2018 concernant la tarification de biens et de services et autres frais pour la bibliothèque Marie-Victorin;*

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n^{o} 355-2021 en remplacement des règlements 143-2010 et 310-2018 concernant la tarification de biens et de services et autres frais pour la bibliothèque Marie-Victorin.*

ADOPTÉE

36-21 12. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 261-20 ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME *RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES* (RÉCIM) – SAINT-VINCENT-DE-PAUL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le 27 octobre 2020 la résolution 261-20;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection du bâtiment de la Saint-Vincent-de-Paul a évolué à la demande du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 261-20 et d'en adopter une nouvelle, et ce, afin de refléter l'évolution du projet;

CONSIDÉRANT que le bâtiment de la Société Saint-Vincent-de-Paul est arrivé à la fin de sa vie utile et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter le montage financier de la construction d'un nouveau bâtiment, le service des loisirs désire adresser une demande d'aide financière au Ministère des affaires municipales via son programme *Réfection et construction des infrastructures municipales* volet 1;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du *Guide du programme RÉCIM* et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tous dépassements de coûts;

CONSIDÉRANT que le budget préliminaire évalue le projet au montant de 5 405 732,88 $, taxes nettes incluses;

CONSIDÉRANT que si la Ville obtient l'aide financière, le conseil devra soit adopter un nouveau règlement d'emprunt spécifique ou utiliser ses surplus accumulés non affectés.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la résolution 261-20 adoptée par le conseil municipal le 27 octobre 2020;

DE PERMETTRE le dépôt de la demande d'aide financière par le directeur du Service des loisirs, des événements spéciaux des technologies de l'information et coordonnateur adjoint de la sécurité civile et **D'AUTORISER** ce dernier à signer tous les documents qui s'y rattachant.

ADOPTÉE

37-21 13. ***RÈGLEMENT DE CONCORDANCE N^{O}354-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT*** **– ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 15 décembre 2020, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n^{o} 354-2020*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur André Laliberté, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n^{o} 354-2020 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement.*

ADOPTÉE

38-21 14. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACQUISITION DE SURLARGEURS À DES FINS D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER POLYVALENT LE LONG DE L'AVENUE JULES-VERNE

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son plan directeur de transport actif, la Ville de L'Ancienne-Lorette désire déployer un sentier polyvalent du côté est de l'avenue Jules-Verne afin de relier la base de plein air de Sainte-Foy à la piste cyclable du boulevard Wilfrid-Hamel;

CONSIDÉRANT que depuis maintenant deux ans, la Ville est en négociation afin d'acquérir les surlargeurs nécessaires à la réalisation de ce projet auprès de cinq propriétaires d'immeubles commerciaux longeant ladite avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à aménager un sentier polyvalent de 3,5 mètres de largeur du côté est de l'avenue Jules-Verne permettant le déplacement des piétons et des cyclistes en utilisant une partie des emprises gazonnée en devanture des stationnements des commerces situés entre le 1245 et le 1305, avenue Jules-Verne;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, des acquisitions de 1,7 mètre sont nécessaires sur chacune des propriétés ci-haut nommées;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions permettront de conserver la géométrie actuelle de l'avenue Jules-Vernes, ainsi que le mobilier urbain déjà présent, tel que les lampadaires de rue;

CONSIDÉRANT que les arbres situés dans l'emprise des travaux seront déplacés et replantés à proximité;

CONSIDÉRANT que ce projet ne contribuera donc pas à diminuer la canopée urbaine, mais permettra plutôt d'améliorer la mobilité active et durable sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la cession des surlargeurs est à titre gratuit;

CONSIDÉRANT que les frais de notaire et d'arpenteurs afférents à l'acquisition des bandes de terrains seront aux frais de la Ville de L'Ancienne-Lorette dans le respect du règlement de la gestion contractuelle et du règlement de délégation de pouvoir;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Charles Guérard, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière à signer pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette, les actes notariés de même que tout autre document requis pour l'acquisition des surlargeurs afin de finaliser les acquisitions rendues nécessaire par l'aménagement d'un sentier polyvalent le long de l'avenue Jules-Verne

ADOPTÉE

39-21 15. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACQUISITION DE SERVITUDE D'EMBELLISSEMENT RELATIVEMENT AU DÉPLOIEMENT DE LA SECONDE PHASE DE RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT qu'en 2017, la Ville de L'Ancienne-Lorette entamait la réfection de sa rue principale, soit la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le concept d'aménagement retenu préconisait l'insertion de plusieurs massifs végétale, d'arbres, d'aménagements paysagers et de petites placettes afin d'égailler l'expérience citoyenne;

CONSIDÉRANT que ces aménagements paysagers ont nécessité près de 40 servitudes sur les propriétés des lots riverains afin d'obtenir les espaces nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la première phase du réaménagement de la rue Notre-Dame s'est déroulée dans la portion comprise entre les rues du Haut-Saint-Maurice et du Passant;

CONSIDÉRANT que la seconde phase est prévue pour l'année 2021 et se déploiera de la rue du Passant à la devanture de l'école des Hauts-Clochers;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'étroitesse des emprises au centre-ville de L'Ancienne-Lorette, un maximum d'une quarantaine de servitudes d'embellissement devront être obtenues pour mener le projet à terme;

CONSIDÉRANT que les dispositions qui seront intégrées aux actes de servitude seront les suivantes :

- les bordures de béton, l'asphalte et le pavé uni ajoutés par la Ville seront à la charge des propriétaires;
- un droit de passage à pied et avec la machinerie requise devra être conservé en faveur de la Ville afin de permettre l'entretien des aménagements à être implantés;
- l'entretien de la végétation et des lampadaires sera aux frais de la Ville;
- les propriétaires ne pourront altérer les aménagements et les lampadaires implantés sur leurs propriétés;

- la coupe du gazon, l'entretien général et le ramassage des feuilles seront à la charge des propriétaires;
- la Ville remettra en état les propriétés à la suite des travaux;
- aucun rachat des servitudes ne sera possible pour les propriétaires;
- il sera possible de demander un remplacement des aménagements végétaux advenant un motif raisonnable et justifié (par exemple : sécurité, allergie, préjudice à la propriété publique et privée).

CONSIDÉRANT que cette autorisation de changement devra être entérinée par les Services techniques de la Ville (Service de l'urbanisme et des Travaux publics);

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est prévue pour l'aménagement des servitudes d'embellissement et d'utilité publique;

CONSIDÉRANT que la Ville offrira une compensation équivalente au coût de réalisation d'un certificat de localisation telle que définie par la grille de tarification annualisée suggérée par l'Ordre des arpenteurs aux propriétaires dont l'immeuble est vendu, et ce pour les cinq prochaines années à compter de la date de la présente résolution.

CONSIDÉRANT que la Ville transmettra l'intégralité des sommes 60 jours après le dépôt des demandes des propriétaires à la suite de la transmission des actes de vente publiés au registre foncier du Québec.

CONSIDÉRANT que les frais de notaire et d'arpenteurs afférents à l'acquisition des servitudes seront aux frais de la Ville de L'Ancienne-Lorette dans le respect du règlement de la gestion contractuelle et du règlement de délégation de pouvoir.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière à signer pour et au nom de la Ville de L'Ancienne-Lorette, les servitudes d'embellissement et d'utilité publique à propos de la seconde phase du projet de réaménagement de la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE

40-21 16. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette souhaite réaliser le projet de réfection de la bibliothèque estimé à 4 828 423 $;

CONSIDÉRANT que le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque offre présentement 44,5 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 49 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

DE DEPOSER un projet de 4 828 423 $ taxes incluses pour la réalisation du projet de réfection de la bibliothèque, soit 4 408 993 $ taxes nettes. De ce montant, des coûts sont admissibles au montant de 3 358 373 $ dans cadre du Programme aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications, subventionné à la hauteur de 70 %, représentant 2 350 861 $.

D'ASSUMER une part estimée à un minimum de 2 058 132 $ taxes nettes dans la réalisation du projet.

D'ASSUMER le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

DE HAUSSER le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 49 heures par semaine dès la fin du projet.

D'ASSUMER toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

DE MANDATER la trésorière ou, en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-trésorière à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

ADOPTÉE

41-21 **17.** ***RÈGLEMENT N^{O} 356-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 353-2020 DÉCRÉTANT LA TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION AINSI QUE LEUR MODE DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2021* – MESURES SPÉCIALES D'ALLÈGEMENT EN RAISON DE LA COVID-19 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 26 janvier 2021, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n^{o} 356-2021*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le *Règlement n^{o} 356-2021 modifiant le règlement 353-2020 décrétant la taxe foncière et la tarification ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2021 - Mesures spéciales d'allègement en raison de la Covid-19.*

ADOPTÉE

42-21 **18.** **APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2021 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	565 588,70 $
– Biens et services	927 471,27 $

– Frais de financement	166 455,25 $

REMBOURSEMENTS

– Taxes, inscription aux activités des loisirs, Licences de chien et dépôt de garantie	8 506,08 $

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations	2 197821,16 $
TOTAL	3 865 842,46 $

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Charles Guérard et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2021, d'en autoriser et ratifier les paiements.

ADOPTÉE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

43-21 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h56.

ADOPTÉE

_____

GAÉTAN PAGEAU
Maire

_____

Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1416, RUE DES MÉTAIRIES

Rue de l'Étincelle
Rue du Haut-Saint-Maurice
Avenue Notre-Dame
Rue des Métairies
Rue Des Granges
Rue Notre-Dame

Rue du Haut-Saint-Maurice
Rue des Métairies

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'une remise dans la cour avant alors que les remises ne sont autorisées que dans les cours latérales ou arrière en vertu du *Règlement de zonage nº V-965-89.*

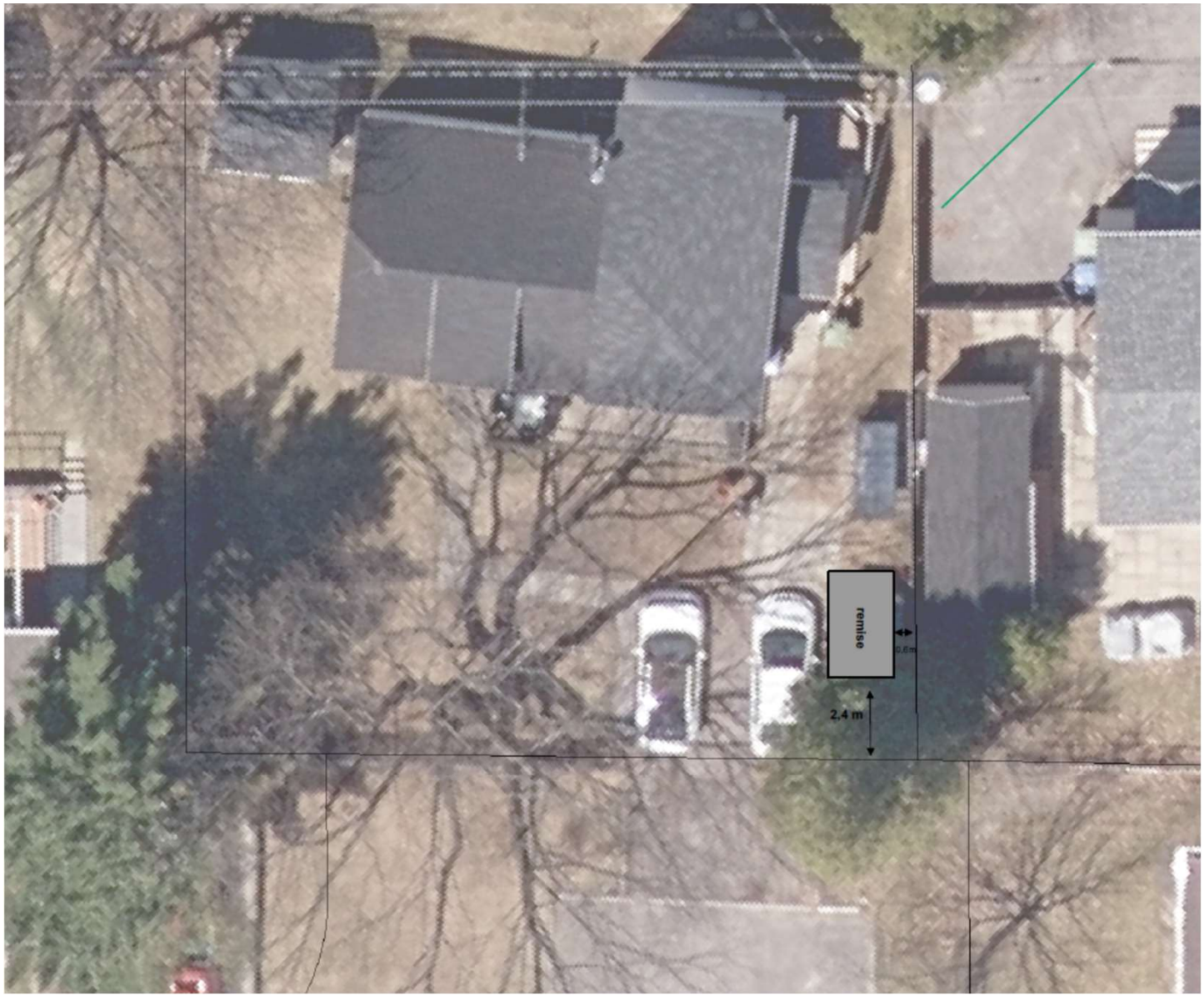
remise
0.6 m
2.4 m

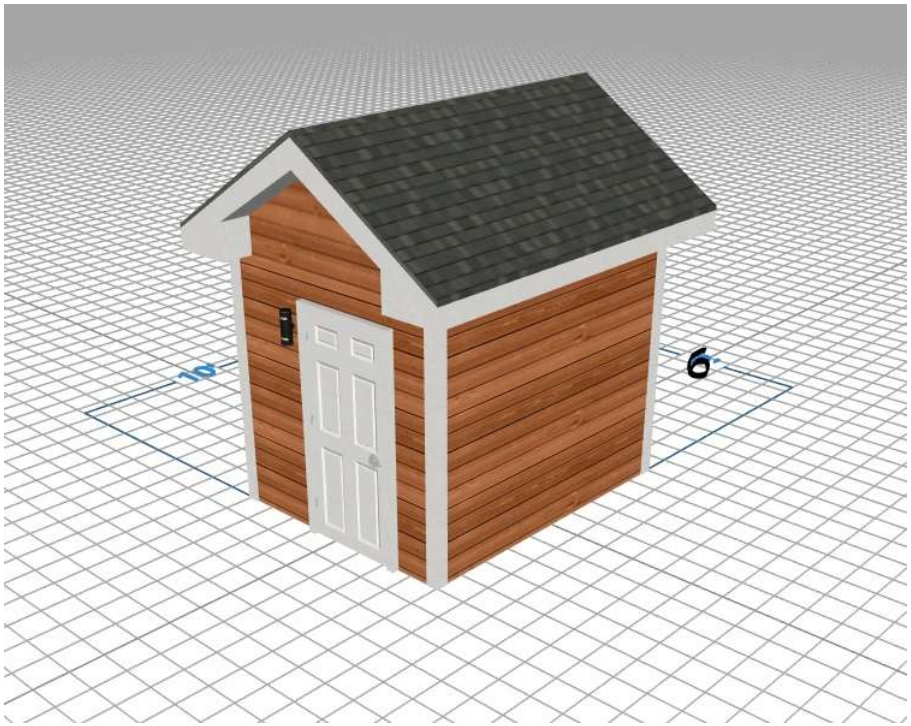

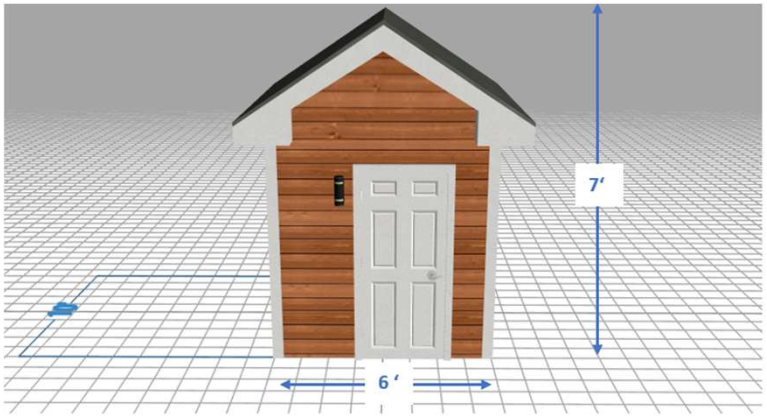

<u>Revêtements extérieurs</u>

Murs : Bois traité

Toiture : Bardeaux d’asphalte ou tôle émaillée

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1368, RUE SAINT-ÉDOUARD

Rue Saint-Paul
Bande cyclable Saint-Paul
Bande cyclable Saint-Paul
Rue de la Ferme
Rue Laurendeau
Rue Saint-Édouard
Rue des Groseilliers
Rue De Normanville
Rue Émilien-Rochette
Rue Grenet
Boulevard Wilfrid-Hamel

Rue Saint-Édouard
#1372
#1368
#1364

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'un abri d'auto avec une marge de recul avant de 4,5 mètres alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage nº V-965-89* est de 6,1 mètres.

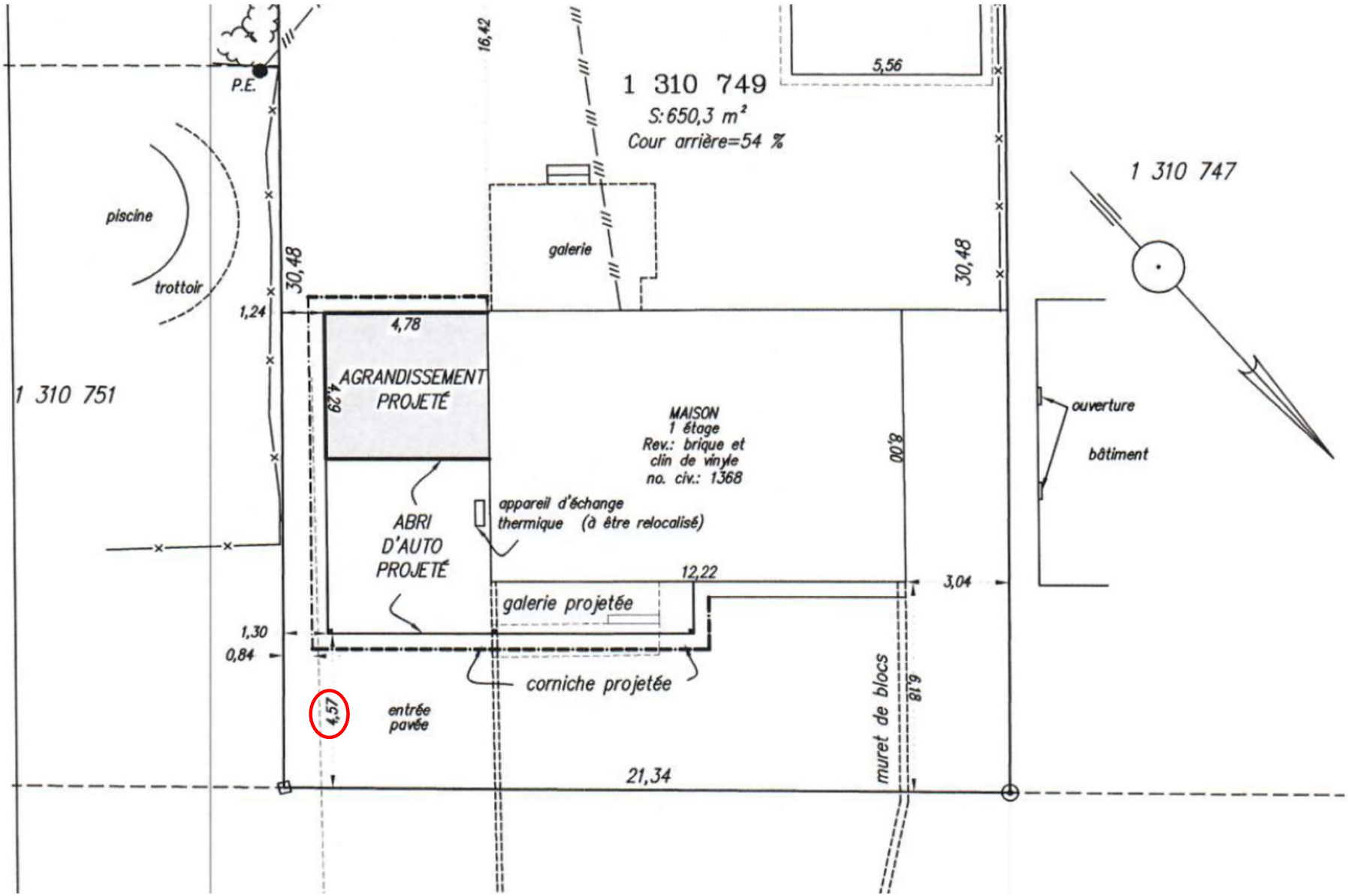
1 310 749
S:650,3 m²
Cour arrière=54 %
1 310 747
1 310 751
P.E.
piscine
trottoir
galerie
AGRANDISSEMENT PROJETÉ
MAISON
1 étage
Rev.: brique et clin de vinyle
no. civ.: 1368
ABRI D'AUTO PROJETÉ
appareil d'échange thermique (à être relocalisé)
galerie projetée
corniche projetée
entrée pavée
muret de blocs
ouverture
bâtiment
16,42
5,56
30,48
30,48
1,24
4,78
6,27
8,00
12,22
3,04
1,30
0,84
4,57
6,18
21,34

Revêtements extérieurs

Murs : Brique existante et Canexel Kaki

Toiture : Bardeaux d’asphalte

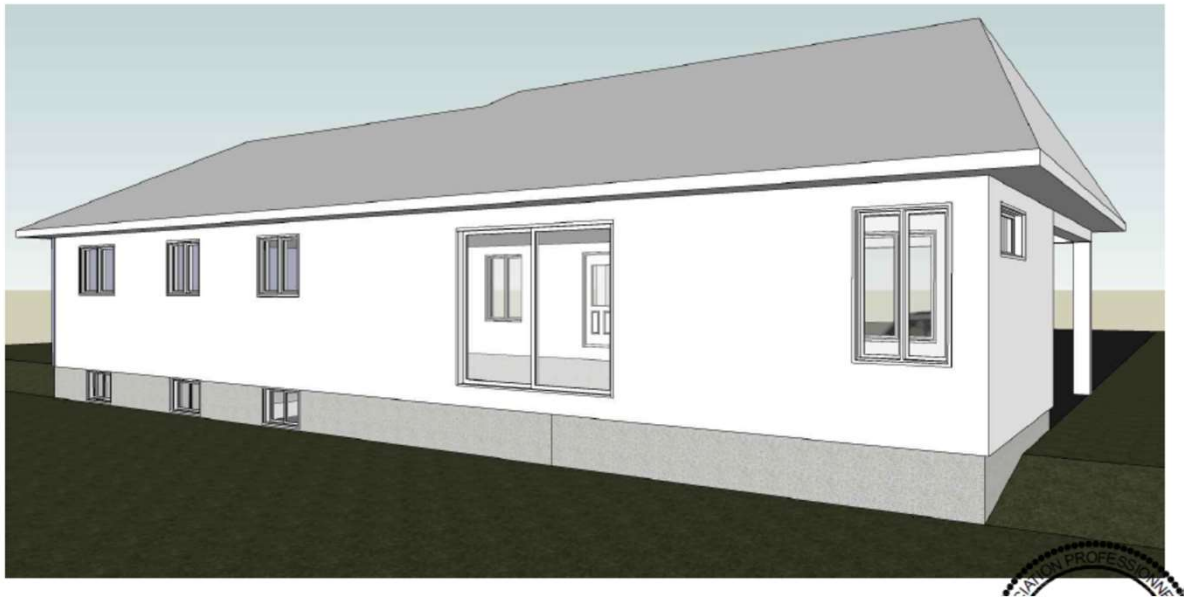

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA
1493-1495, SAINT-JACQUES

Rue Saint-Cyrille
Rue Alfred
Rue Turmel
Bandes cyclables Turmel
Rue de Chantelle
Rue Duvernay
Rue Saint-Jacques
Rue Sainte-Thérèse
Rue Guèvremont

#167
#1495-#1493
#1491-#1
Bandes cyclables Turmel
Rue Turmel
Rue Saint-Jacques

Rue Tremblay

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'ajout d'un deuxième étage à la résidence existante (exhaussement) en vue d'ajouter deux (2) nouveaux logements pour un total de cinq (5) logements avec les dérogations suivantes :

- Une marge de recul avant de 2,3 mètres en bordure de la rue Turmel alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 9,1 mètres;

- Une marge de recul avant de 7,4 mètres en bordure de la rue Saint-Jacques alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89* est de 9,1 mètres;

- Permettre que des espaces de stationnement soient situés en cour avant au lieu des cours latérales et arrière tel que prescrit par le *Règlement de zonage n^{o} V-965-89*.

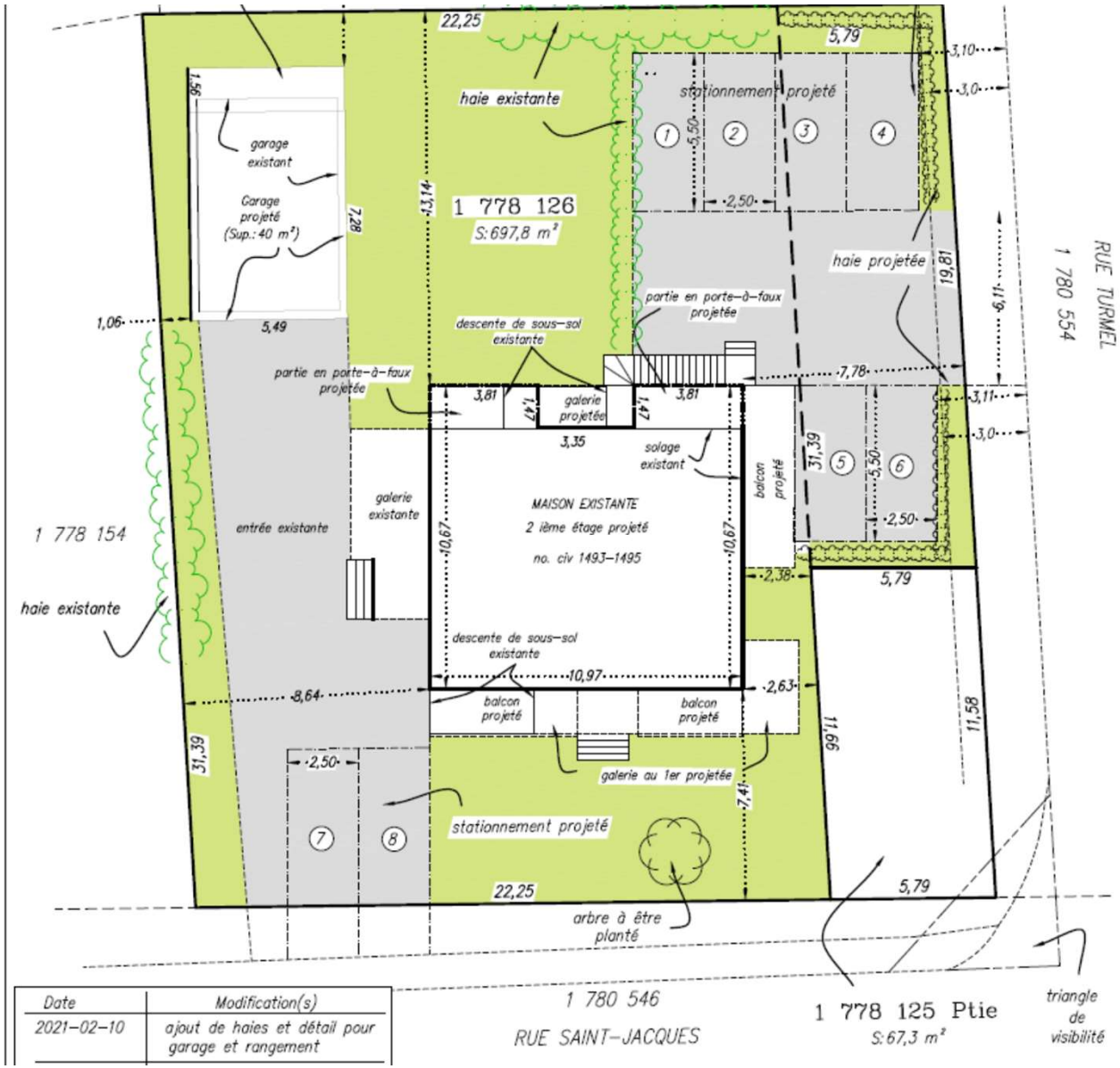

Date	Modification(s)
2021-02-10	ajout de haies et détail pour garage et rangement

avant
SCALE: 1/4" = 1'-0"

CONSULTATION SEULEMENT PAS POUR CONSTRUCTION

Revêtements extérieurs murs :

pierre Lafitt nuancé gris Newport de Permacon

Canexel rouge campagne

droite

SCALE: 1/4" = 1'-0"

CONSULTATION SEULEMENT
PAS POUR CONSTRUCTION

gauche

SCALE: 1/4" = 1'-0"

CONSULTATION SEULEMENT PAS POUR CONSTRUCTION

arrière

SCALE: 1/4" = 1'-0"

CONSULTATION SEULEMENT PAS POUR CONSTRUCTION

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA
1250, AVENUE JULES-VERNE

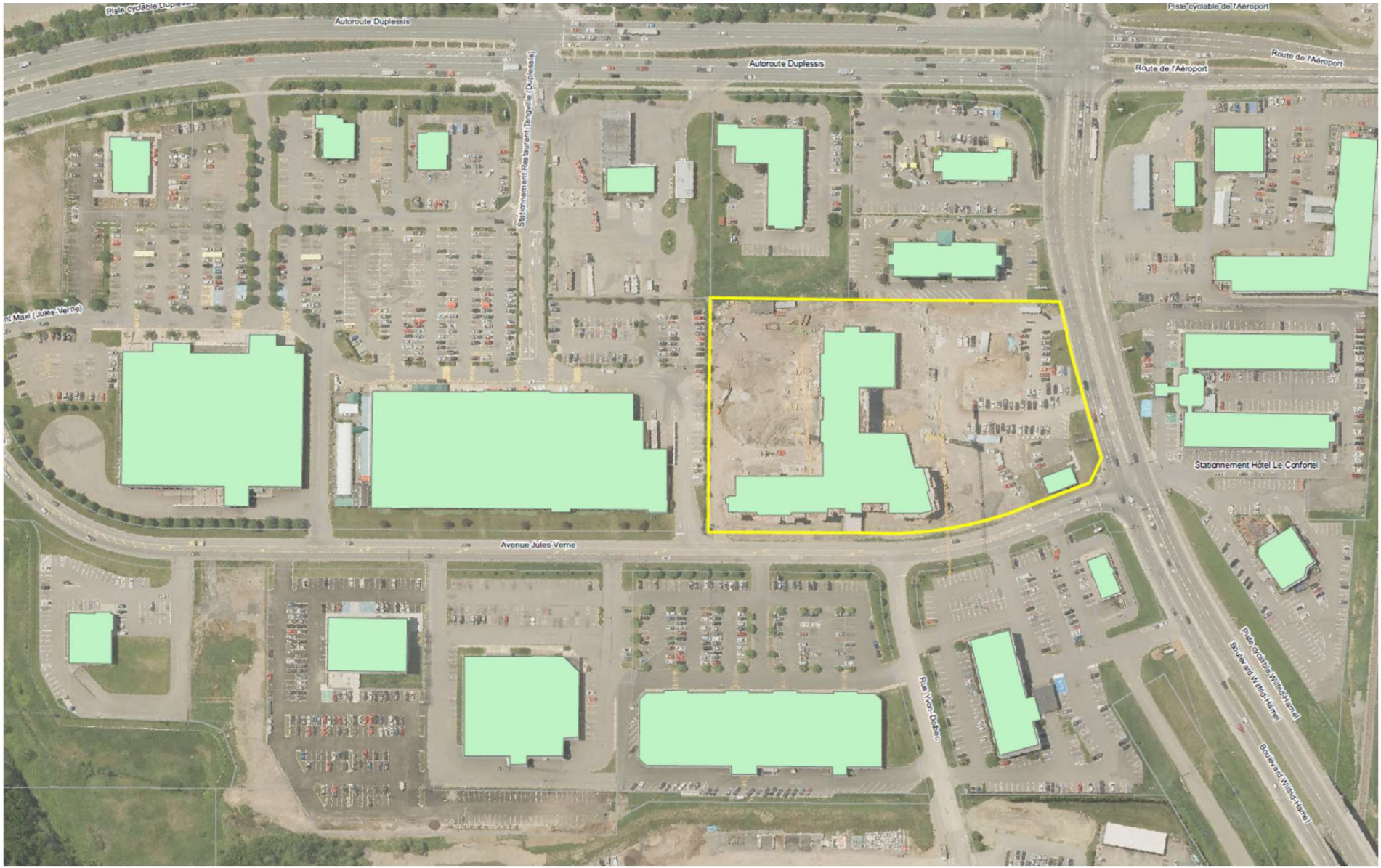
Autoroute Duplessis
Autoroute Duplessis
Piste cyclable de l'Aéroport
Route de l'Aéroport
Route de l'Aéroport
Stationnement Restaurant Tangvalle (Duplessis)
Stationnement Hôtel Le Confortel
Avenue Jules-Verne
Rue Yvon-DuBreuil
Boulevard Wilfrid-Hamel
Boulevard Wilfrid-Hamel

Avenue Jules-Verne
Rue Yvon-Dolbec
Boulevard Wilfrid-Hamel
Piste cyclable Wilfrid-Hamel
6 045 001
s: 21 238,5
1 976 348
1 976 349
s: 8 301,2
1 312 963
3 305 556

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal (Phase II) avec les dérogations suivantes :

- Une hauteur de 12 étages alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage nº V-965-89* est de 10 étages;

- Une longueur de façade de 174 mètres alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage nº V-965-89* est de 82 mètres;

- Permettre que des espaces de stationnement soient situés en cour avant d'un bâtiment donnant sur le Boulevard Wilfrid-Hamel, alors que le *Règlement de zonage nº V-965-89* interdit les stationnements en cour avant sur toute la longueur du boulevard Wilfrid-Hamel.

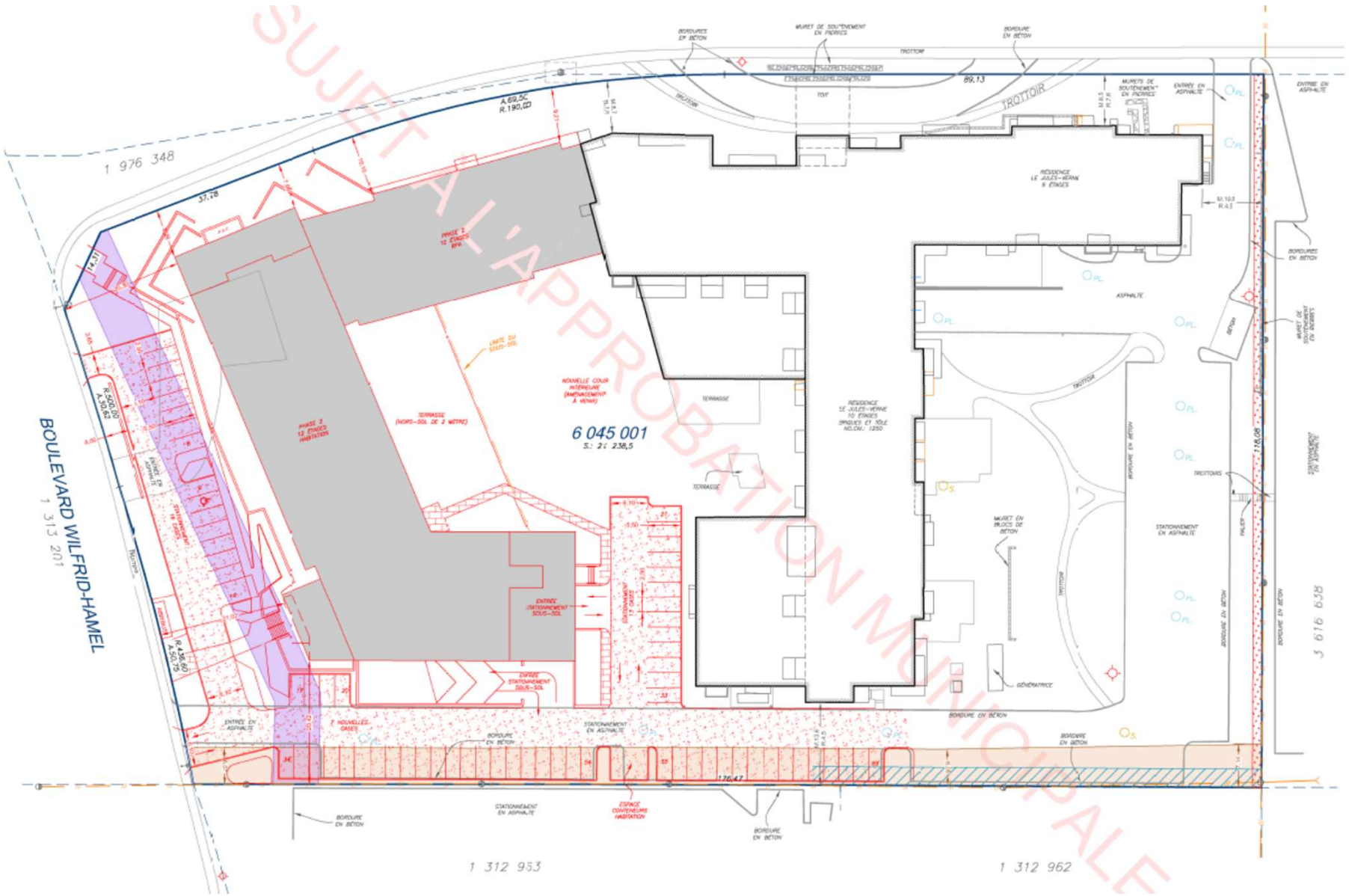
SUJET À L'APPROBATION MUNICIPALE
BOULEVARD WILFRID-HAMEL
1 313 201
1 976 348
1 312 953
1 312 962
3 616 638
6 045 001
S: 21 238,5
TROTTOIR
RÉSIDENCE LE JULES-VERNE 9 ÉTAGES
RÉSIDENCE 5E JULES-VERNE 10 ÉTAGES
PHASE 2 12 ÉTAGES HABITATION
NOUVELLE COUR INTÉRIEURE (AMÉNAGEMENT À VENIR)
TERRASSE (HORS-SOL DE 2 MÈTRE)
ENTRÉE STATIONNEMENT SOUS-SOL
7 NOUVELLES CASES
ESPACE CONTENEURS HABITATION
ASPHALTE
STATIONNEMENT EN ASPHALTE
BORDURE EN BÉTON
MURET DE SOUTÈNEMENT EN PIERRES
MURET EN BLOCS DE BÉTON
GÉNÉRATRICE
TROTTOIRS
PALIER
ENTRÉE EN ASPHALTE
89,13
118,08
176,47

RÉSIDENCE LE JULES-VERNE
PHASE 2

SUPERFICIE DU LOT: 21 238.5 m²

AIRE DE BÂTIMENT
PHASE 2: 3 040m²
TOTALE: 7 322m²
C.O.S.: 34.4%

COUR ARRIÈRE: 9 808m² (46.2%)
ESPACES VERTS: 7583m² (35.7%)
ESPACE LIBRE COMMUN: 6990m² (32.9%)
(622 LOGEMENTS TOTAL = 6220m² REQUIS)

NOMBRE DE LOGEMENTS:

RPA:
90 LOGEMENTS (135 CHAMBRES)
27 x 2 ½ (30%)
18 x 3 ½ (20%)
45 x 4 ½ (50%)

HABITATION:
180 LOGEMENTS (285 CHAMBRES)
59 x 3 ½ (33%)
18 x 3 ½+ (10%)
101 x 4 ½ (56%)
2 x 5 ½ (1%)

PHASE 1:
319 LOGEMENTS
33 CHAMBRES DE SOINS

STATIONNEMENT:

EXTÉRIEUR:	36 CASES
NIVEAU 1:	35 CASES
SS0.5:	64 CASES
SS1:	29 CASES
SS1.5:	78 CASES
SS2:	29 CASES
SS2.5:	80 CASES
351 CASES	

(342 CASES REQUISES
AVEC RATIOS DE 0.8 ET 1.5)

DONNÉES SUR LA COUR AVANT:

SUPERFICIE DE LA COUR AVANT
DU BOUL. HAMEL: 2 260m²

SUPERFICIE D'ESPACES VERTS
OU AMÉNAGÉS EN COUR AVANT:
1 202m²

CECI REPRÉSENTE 53% DE L'ESPACE

LE STATIONNEMENT PROPOSÉ N'OCCUPE
QUE 47% DE LA COUR AVANT

	Dimension	Distance	Quantité
	Hauteur	cm	
	125	400	1
	125	500	12
	150	300	3
	Diamètre (mm)		
	250cm	======	6
	50 mm	======	1
	50 mm	======	4
	50 mm	======	5
	50 mm	======	2
	50 mm	======	4
	50 mm	======	6
	Dimension		
	2 gal	90	49
	2 gal	200	15
e)	2 gal	125	43
	2 gal	150	19
	2 gal	250	9
	2 gal	150	16
	2 gal	150	30
	2 gal	120	2
	2 gal	90	128
rt-bleu - fl: rose	2 gal	120	43
	Dimension		
	Contenant #1	120	76
	SP4	40	39
	Contenant #1	90	9
	SP4	50	168
	SP4	90	54
	SP4	50	23
	Contenant #1	150	3
Scarlet) Résiste à	SP4	50	21
	SP4	40	103
	SP4	120	7

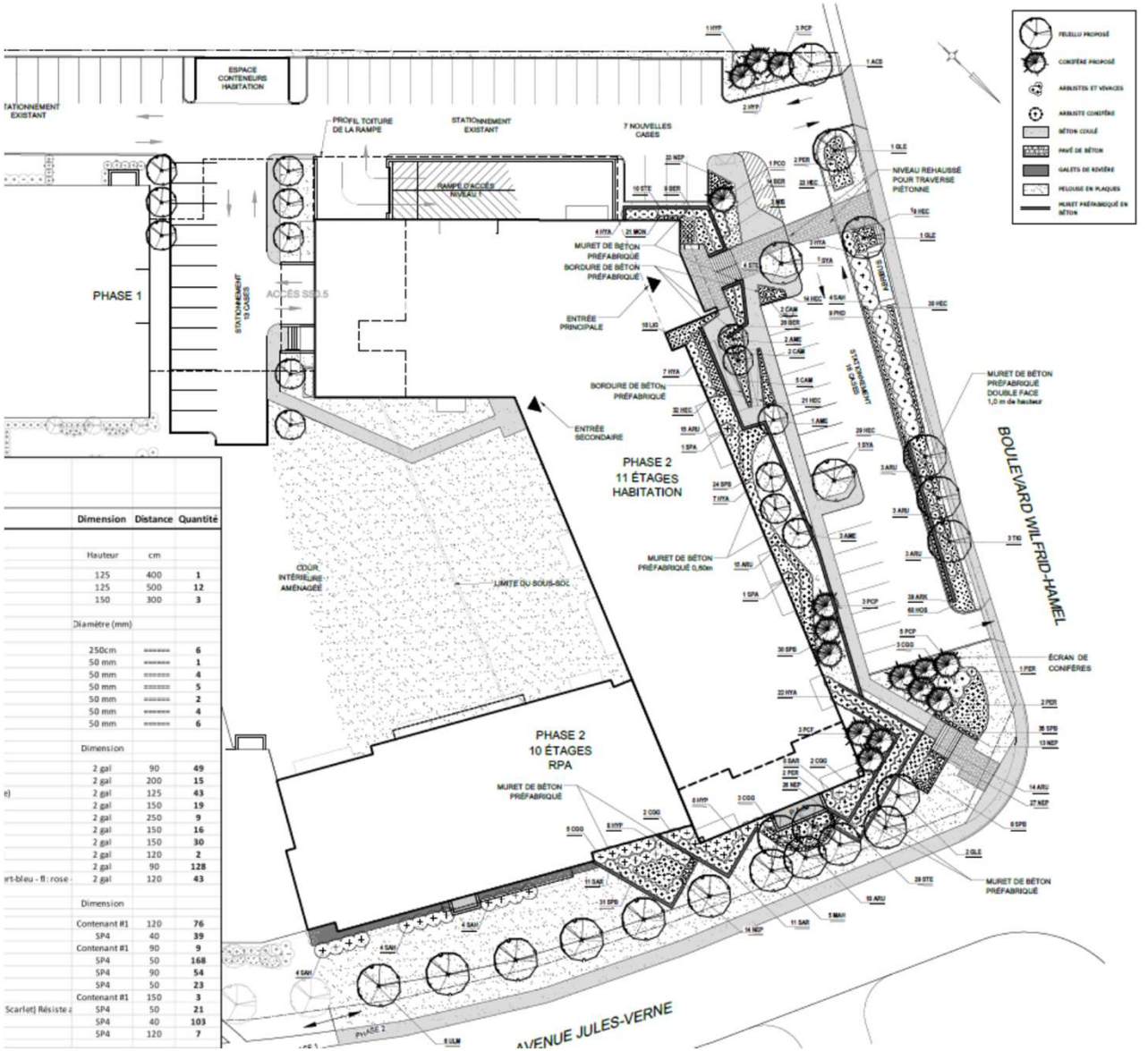

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
LOT 6 422 409 PROJETÉ (RUE SAINT-HENRI)

Rue Saint-Eugène
Rue Droulet
Rue Saint-Henri
Boulevard Wilfrid-Hamel
Rue Marchet

#1327
#1323
#1321
Rue Saint-Henri
#1328
#1322
#1318
#1327
#1323
#1319
#6060

Google
Street View
Restaurant
Papillon
Hamel

Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

NATURE DE LA DEMANDE

Pour le lot 6 422 409 projeté (rue Saint-Henri), permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

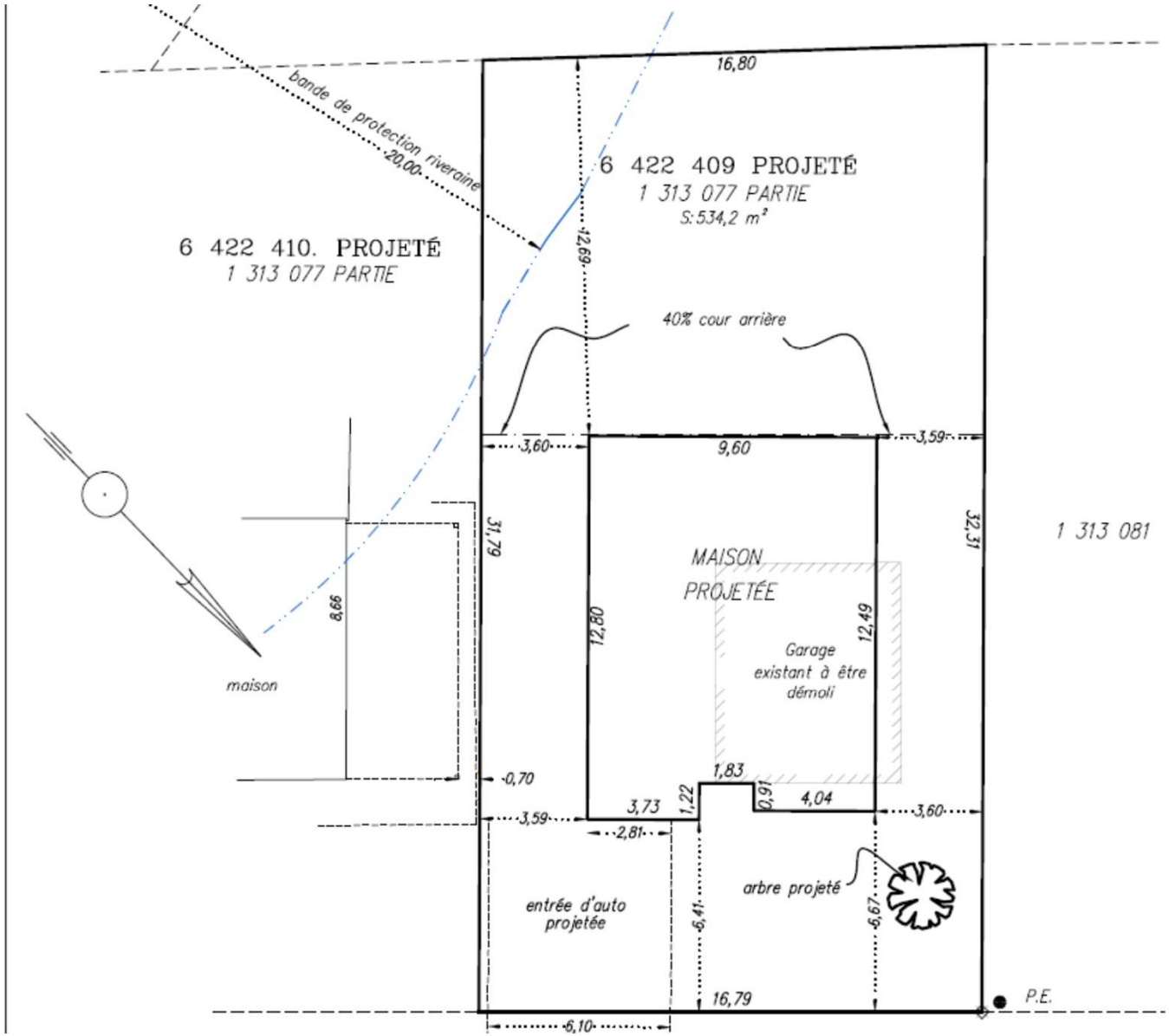
bande de protection riveraine
20,00
6 422 410. PROJETÉ
1 313 077 PARTIE
6 422 409 PROJETÉ
1 313 077 PARTIE
S: 534,2 m²
16,80
12,69
40% cour arrière
3,60
9,60
3,59
31,79
32,31
1 313 081
MAISON
PROJETÉE
12,80
12,49
Garage
existant à être
démoli
8,66
maison
0,70
1,83
3,73
1,22
0,91
4,04
3,60
3,59
2,81
entrée d'auto
projetée
arbre projeté
6,41
6,67
16,79
P.E.
6,10

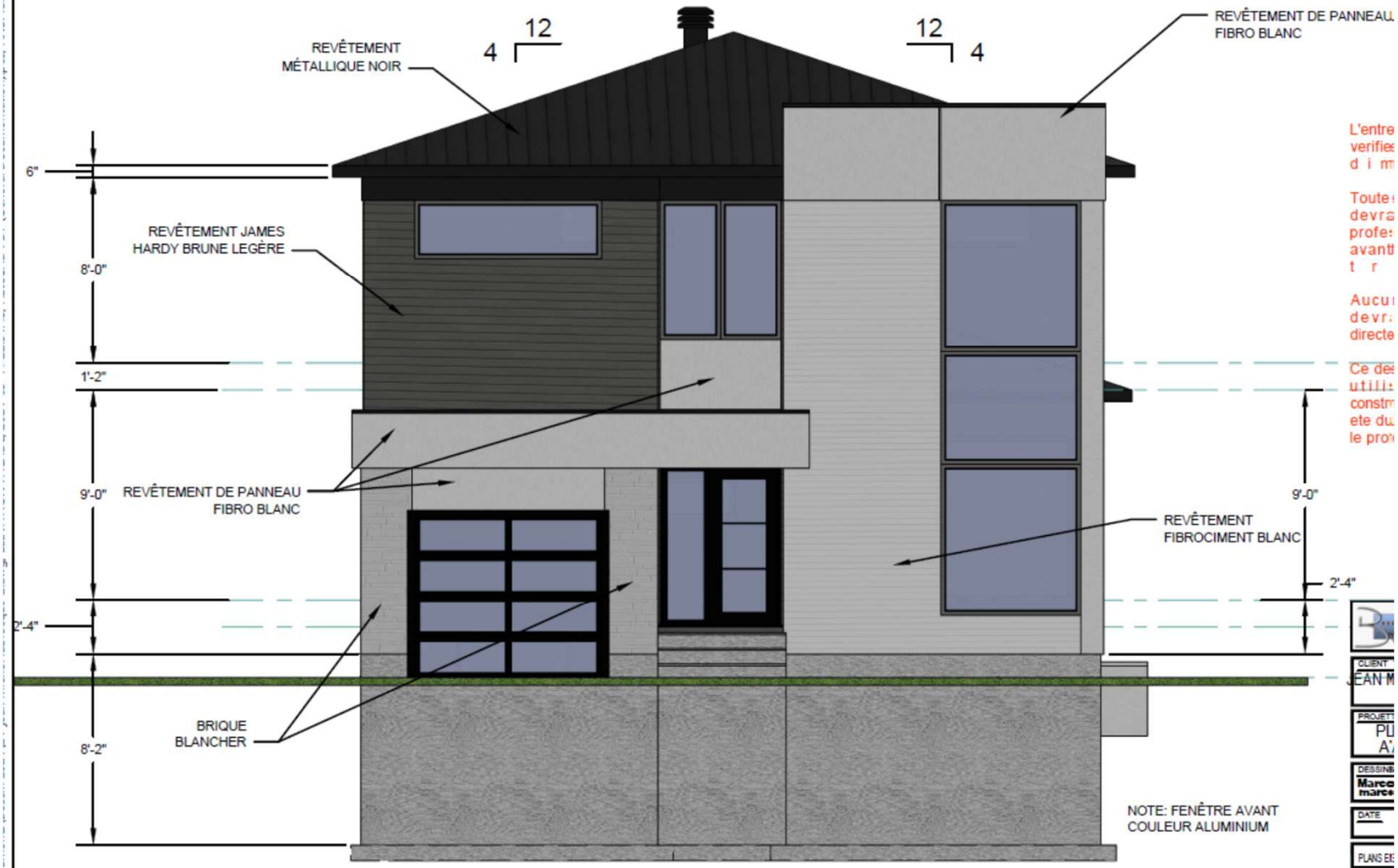

ELEVATION FACADE

ECHELLE 1/4" = 1'-0"

L'entre
verifie
d i m

Toute
devra
profes
avant
t r

Aucu
devr
directe

Ce des
utili
constr
ete du
le pro

CLIENT
JEAN M

PROJET
PL
A

DESSIN
Marce
marce

DATE

PLANS EL

PLANS PI

NO. DE

21-jean m

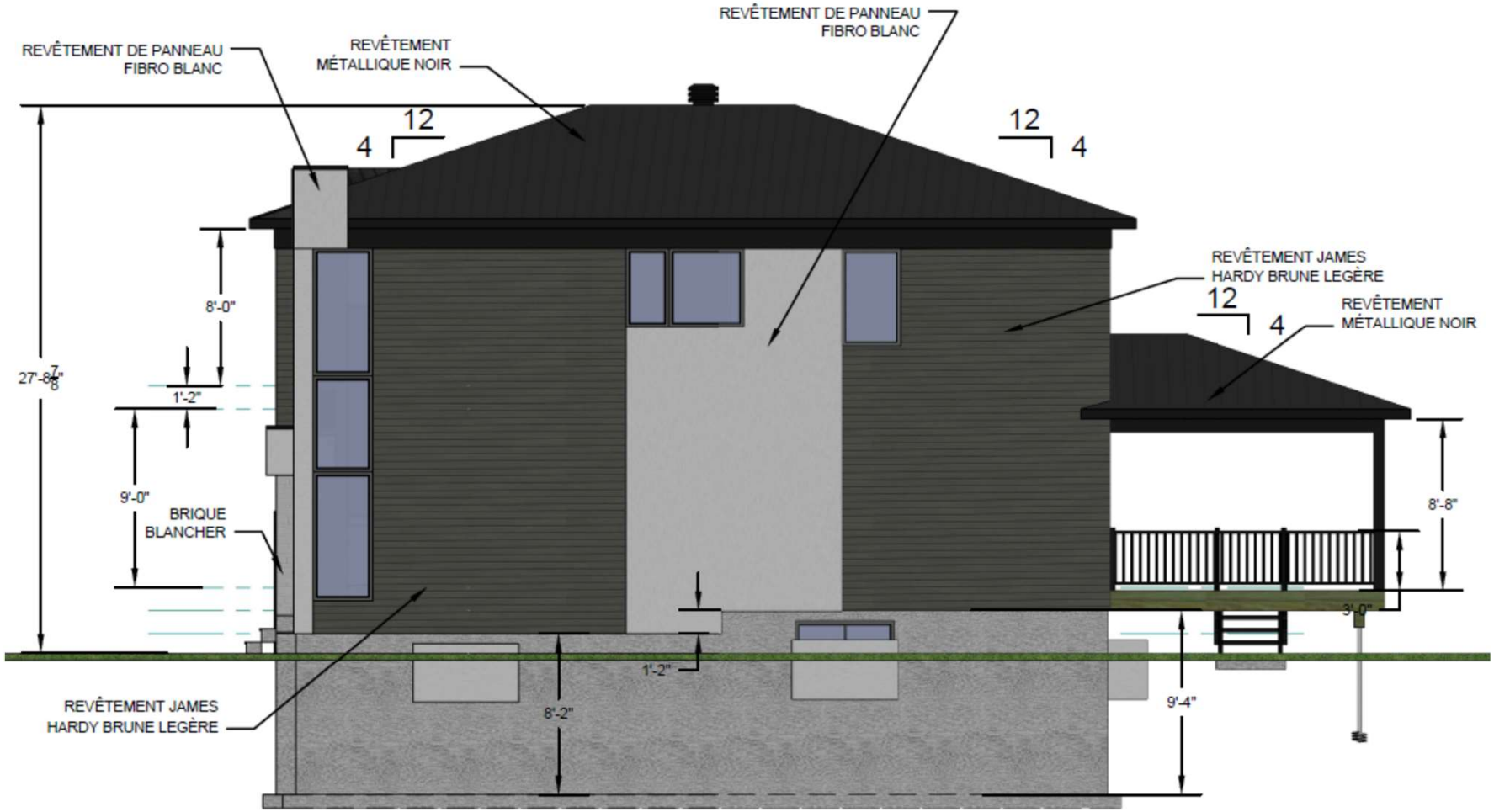

ELEVATION DROITE

ECHELLE 3/16" = 1'-0"

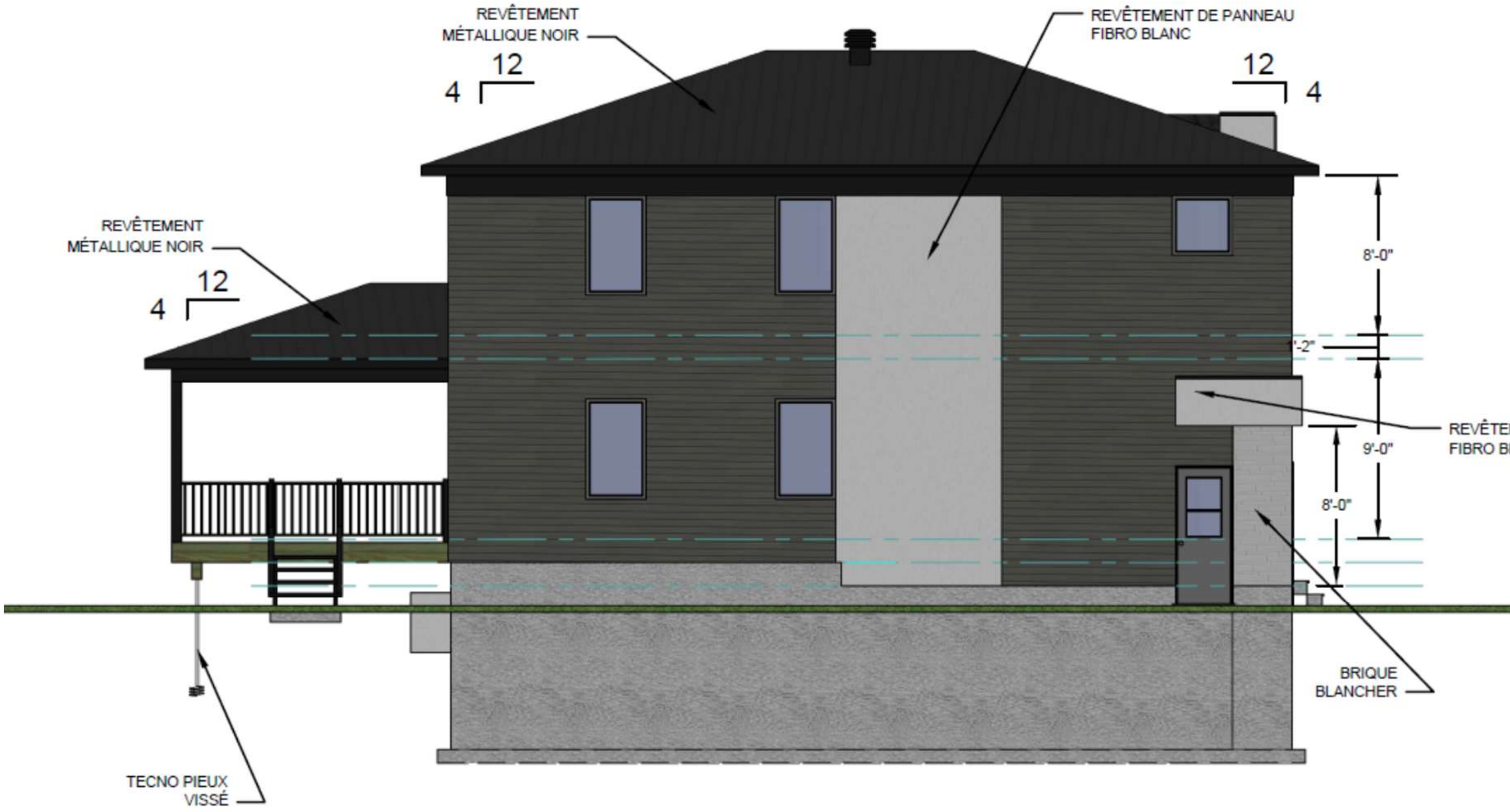

L'entrepreneur est tenu de verifier toutes les cotes et dimensions.

Toute erreur ou omission devra etre signale au professionnel concerne avant de proceder aux travaux.

Aucune dimension ne devra etre mesuree directement sur ce dessin.

Ce dessin ne pourra etre utilise pour fin de construction qu'apres avoir ete dument approuve par le professionel concerne.

ELEVATION GAUCHE

ECHELLE 3/16" = 1'-0"

360 rue St-Onésime
Levis Qc
cel.: 573-1132

CLIENT
JEAN MICHEL LABRECQUE

PROJET OU NO DE LOT
PLAN COTTAGE
AVEC GARAGE

DESSINÉ PAR
Marco Brochu
marco.brochu@sympatico.ca

DATE
2021-03-14

PLANS EN PRÉPARATION	✔
PLANS POUR CONSTRUCTION	

NO. DE PROJET
21-jean michel labrecque 2

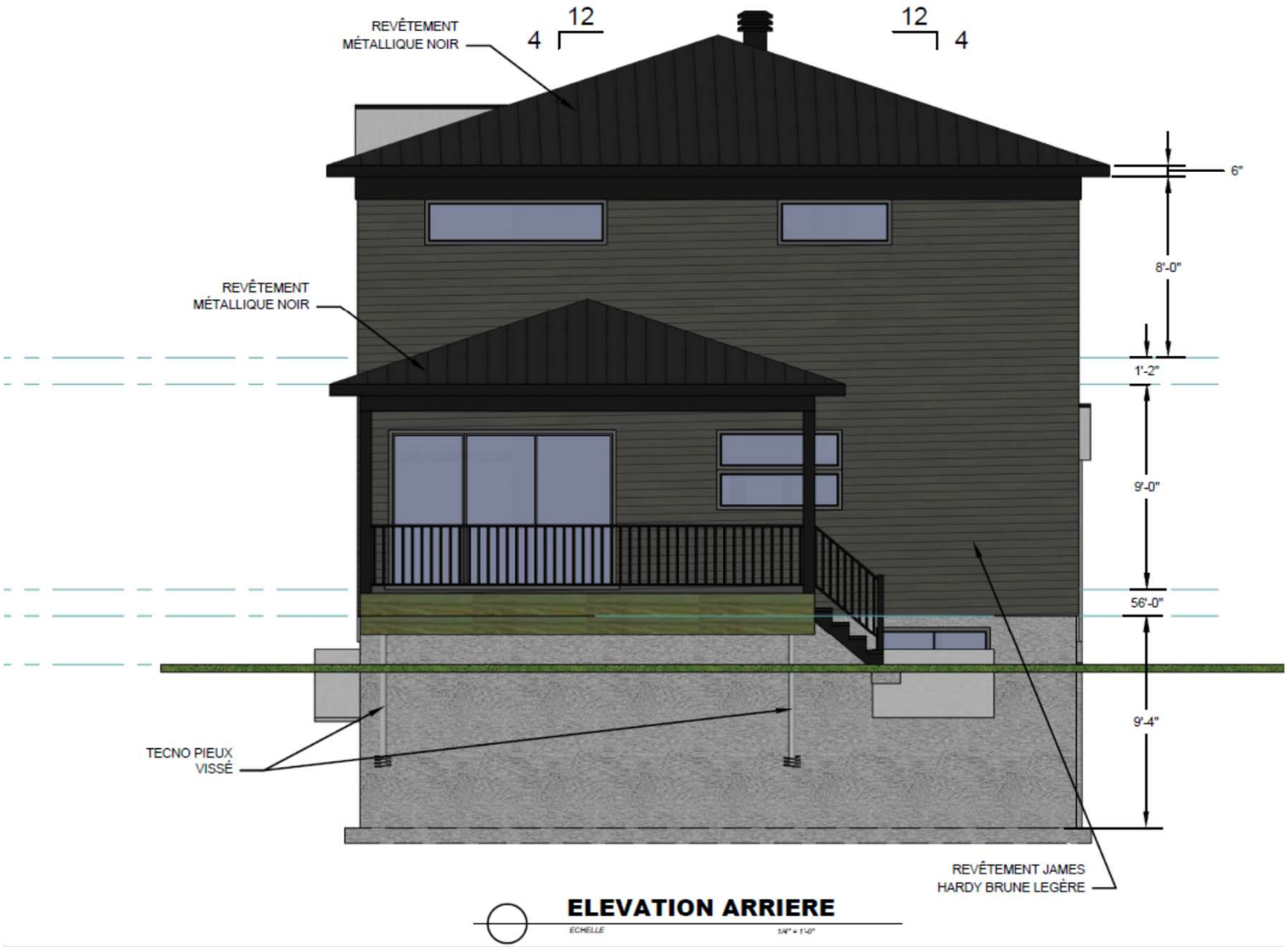

ELEVATION ARRIERE

ECHELLE 1/4" = 1'-0"

Ville de L'Ancienne-Lorette

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

DÉPENSES PAYÉES EN FÉVRIER 2021

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Rémunération					**373 872.40 $**
Remises					
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	A	45471	21 414.61	$	
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C	45612	2 042.85	$	
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C	45613	643.00	$	
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C	45636	526.96	$	
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C	45710	263.48	$	
Fonds de Solidarité FTQ	D	Direct	320.00	$	
Retraite Québec Secteur Public	D	Direct	3 397.54	$	
Desjardins Sécurité Financière	D	Direct	48 572.68	$	**77 181.12 $**
Total de la rémunération et des remises					**451 053.52 $**
- Biens et services					
Manon L'Hérault	A	45328	420.00	$	
Patricia Lavigne	A	45329	915.00	$	
Sabrina Godoy	A	45330	525.00	$	
Librairie Renaud-Bray	A	45415	1 405.74	$	
Atelier de reliure G	A	45452	455.88	$	
Club imprimerie inc.	A	45453	205.81	$	
Croix-Rouge canadienne	A	45455	312.00	$	
Graphica Impression inc.	A	45457	40.24	$	
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	A	45458	689.85	$	
Les copies de la Capitale inc.	A	45459	205.89	$	
Librairie Morency	A	45460	44.00	$	
Librairie Renaud-Bray	A	45461	112.15	$	
LSM	A	45462	20 051.64	$	
Novexco inc.	A	45463	149.05	$	
Paiements PayFacto inc.	A	45465	66.90	$	
Posimage inc.	A	45468	323.08	$	
Sani-Fontaines inc.	A	45469	57.49	$	
Viva Design	A	45473	965.79	$	
AQAIRS	A	45477	327.68	$	
LSM	A	45480	1 724.63	$	
Novexco inc.	A	45481	98.50	$	
Solotech inc.	A	45482	281.69	$	
9268146 Canada inc.	A	45500	479.06	$	
Adrénaline Sport inc.	A	45501	82.77	$	
AREVQ	A	45502	396.66	$	
Ascenseurs Cloutier Ltée	A	45503	101.75	$	
Canac	A	45504	875.87	$	
Carrière Union Ltée	A	45505	1 180.38	$	
Centre d'appel STP	A	45506	159.36	$	
CERIU	A	45507	753.09	$	
Graphica Impression inc.	A	45508	31.45	$	
Groupe St-Pierre	A	45509	1 843.84	$	
ITI inc.	A	45510	1 432.16	$	
J.C. Drolet inc.	A	45511	7 795.19	$	
Javel Bois-Francs inc.	A	45512	285.14	$	
Location Camp Forestier R.L. inc.	A	45513	747.34	$	
Pièce d'Auto Alain Côté	A	45515	4 122.42	$	
Pneus Belisle Québec inc.	A	45516	1 750.10	$	
Posimage inc.	A	45517	252.95	$	
Produits capital	A	45518	1 076.17	$	
Remorque.ca	A	45519	217.30	$	
Robitaille Équipement Inc.	A	45520	3 290.58	$	
Sani Bleu	A	45521	643.86	$	
Signalisation Lévis inc.	A	45522	600.11	$	
SP Médical inc	A	45523	214.55	$	
Tenaquip limited	A	45524	217.49	$	
Toromont Cat (Québec)	A	45525	601.42	$	
Atelier de reliure G	A	45534	1 191.58	$	
Biblio RPL Ltée	A	45535	150.51	$	
Groupe Archambault Inc.	A	45536	22.98	$	
Librairie La Liberté inc.	A	45537	970.98	$	
Librairie Renaud-Bray	A	45538	4 214.73	$	

Ville de
L'Ancienne-Lorette

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

DÉPENSES PAYÉES EN FÉVRIER 2021

Agrégats Ste-Foy inc.	A	45558	2 621.43 $
City division de Gagnon Lévesque inc.	A	45560	3 045.17 $
Elecal	A	45561	3 312.10 $
Garage Maurice Hamel ltée	A	45563	235.70 $
GRH Entretien	A	45564	28 663.79 $
J.C. Drolet inc.	A	45565	768.03 $
Location Camp Forestier R.L. inc.	A	45566	747.34 $
Jean Allard	C	45567	300.00 $
Mini Excavation C.N. enr.	A	45567	2 263.60 $
Johanne St-Cyr	C	45568	1 050.00 $
Mont Bel-Air Eau de Source	A	45568	18.00 $
La Génératrice inc.	C	45569	388.05 $
Newtec Électricité inc.	A	45569	2 891.19 $
P.R. Distribution inc.	A	45570	947.70 $
Pièce d'Auto Alain Côté	A	45571	794.47 $
Radiateurs ACME inc.	A	45572	902.09 $
Réal Huot inc.	A	45573	6 666.90 $
Sani-Fontaines inc.	A	45574	86.23 $
André Falardeau	C	45575	1 140.00 $
Sani-Terre environnement inc.	A	45575	4 643.33 $
Pierrette Pineau	C	45576	569.00 $
Techno Protection Québec inc.	A	45576	1 630.35 $
Uni-Draulik inc.	A	45577	137.05 $
Claude Laliberté	A	45587	1 460.18 $
Novexco inc.	A	45588	365.91 $
Complexe sportif multidisciplinaire L'Ancienne-Lorette inc.	A	45599	124 919.97 $
Lili Rescousse	A	45600	229.95 $
SPA de Québec	C	45611	2 820.00 $
Armeco inc.	C	45624	109.23 $
BiblioMondo inc. (Mondo In, Révolution Linux)	C	45625	13 915.86 $
Brandt	C	45626	429.93 $
Clément & Frère ltée	C	45629	1 408.45 $
Expertise CJF	C	45631	344.93 $
Fabrication S. Houle inc.	C	45632	720.91 $
Groupe de Sécurité Garda SENC	C	45633	155.22 $
Hatem+D Web inc.	C	45634	393.80 $
Journal.ca inc.	C	45635	13 797.00 $
La Génératrice inc.	C	45637	344.93 $
Le Carrefour de Québec	C	45638	885.31 $
Librairie La Maison Anglaise inc.	C	45639	65.09 $
Librairie Pantoute	C	45640	136.19 $
Marie-Hélène Leblanc-Bourque	C	45641	1 176.84 $
Messer Canada inc., 15687	C	45642	672.27 $
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	C	45643	894.78 $
Propage	C	45644	620.87 $
Purolator inc.	C	45645	21.67 $
Québec Linge Co.	C	45646	1 850.90 $
Services de Café Van Houtte inc.	C	45647	188.86 $
Société de sauvetage	C	45648	231.68 $
Solotech inc.	C	45649	21 270.38 $
Toshiba	C	45650	239.11 $
Wolseley Canada inc.	C	45651	208.70 $
Xerox Canada ltée	C	45652	1 891.71 $
COMAQ	C	45653	454.15 $
ÉlectroMike	C	45654	18.39 $
Retraite Québec	C	45655	27 035.00 $
Aqua Zach Inc.	C	45656	1 021.27 $
ATPA-Chapitre du Québec	C	45657	827.82 $
Camions GloboCam Québec et Lévis	C	45658	151.77 $
Capitale Propane inc.	C	45659	615.77 $
Centre de location G.C.S. inc.	C	45660	692.14 $
Cummins Canada ULC	C	45661	175.74 $
Énergie Valero inc.	C	45662	20 297.06 $

Ville de L'Ancienne-Lorette

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

DÉPENSES PAYÉES EN FÉVRIER 2021

Gestions Serge Guillemette inc.	C	45664	50.55 $	
Groupe PolyAlto	C	45665	89.18 $	
Moisan portes de garage inc.	C	45666	86.23 $	
Praxair Canada inc.	C	45667	341.02 $	
Robert Dubé, Rembourrage	C	45668	172.46 $	
S Compresseurs inc.	C	45669	316.18 $	
Sel Warwick inc.	C	45670	20 842.37 $	
Services A.P.Guay inc.	C	45671	263.16 $	
Spécialité d'outil André Blouin	C	45672	77.90 $	
EDR Emballage	C	45673	14 141.93 $	
Groupe de Sécurité Garda SENC	C	45674	661.39 $	
Jobillico inc.	C	45675	2 178.78 $	
La Génératrice inc.	C	45676	459.90 $	
Librairie Pantoute	C	45677	1 111.64 $	
Meridian OneCap Crédit Corporation	C	45678	749.79 $	
Rabais Campus	C	45679	686.06 $	
Ville de Québec	C	45680	75 100.89 $	
Richard Vallée	C	45681	9 021.32 $	
ADF Diesel	C	45682	2 490.67 $	
Asphalte Lagacé ltée	C	45683	7 346.44 $	
Batteries du Québec inc.	C	45684	1 013.05 $	
Côté Fleury inc.	C	45685	233.30 $	
Distribution 2020	C	45686	64.77 $	
ÉlectroMike	C	45687	26.42 $	
ETC Protech inc.	C	45688	67.82 $	
Grand & Toy	C	45689	223.10 $	
Hydraulique JL	C	45690	1 300.90 $	
Larouche remorquage	C	45691	317.62 $	
Lumisolution inc.	C	45692	91.41 $	
Maheu & Maheu	C	45693	132.65 $	
Messer Canada inc., 15687	C	45694	1 144.44 $	
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	C	45695	3 313.49 $	
Praxair Canada inc.	C	45696	425.29 $	
Québec Linge Co.	C	45697	413.89 $	
Signalisation Graf inc.	C	45698	215.58 $	
UAP INC.	C	45699	88.93 $	
AQLPA	C	45707	100.00 $	
COMAQ	C	45708	436.91 $	
Conseil de la culture	C	45709	325.00 $	
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C	45711	47.00 $	
Purolator inc.	C	45712	9.76 $	
Thomson Reuters Canada	C	45713	124.95 $	
Toshiba	C	45714	166.48 $	
Vanessa Dallaire	C	45715	29.67 $	
COMAQ	C	45717	609.37 $	
Ministre des Finances	C	45720	3 893.00 $	
Toshiba	C	45722	100.88 $	
Wilson & Lafleur Ltée	C	45724	141.75 $	
Vidéotron	D	Direct	829.75 $	
Acceo transphere	D	Direct	100.08 $	
Hydro-Québec	D	Direct	43 055.34 $	
Énergir	D	Direct	8 010.45 $	
Visa	D	Direct	3 329.35 $	
Telus Mobilité	D	Direct	93.80 $	
Bell Canada	D	Direct	269.42 $	
Frais de banque	D	Direct	1 195.18 $	
Total des biens et services				**580 089.72 $**
- Frais de financement et remboursement de capital				
Intérêts sur marge de crédit	D	Direct	936.46 $	
Ville de Québec - R04-697 - Émission du 23 février 2016 - intérêts et capital	C	45523	8 773.95 $	
Ville de Québec - R04-697 - Émission du 5 octobre 2016 - intérêts et capital	C	45523	2 134.66 $	
Total des frais de financement et remboursement de capital				**11 845.07 $**
Total des activités de fonctionnement				**1 042 988.31 $**

Ville de
L'Ancienne-Lorette

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

DÉPENSES PAYÉES EN FÉVRIER 2021

REMBOURSEMENTS					
	Inscriptions activités des loisirs	D	Direct	4 531.18 $	
	Inscriptions activités des loisirs	C	Chèque	977.15 $	
	Licence de chien	C	Chèque	70.00 $	
Total des remboursements					**5 578.33 $**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
IMMOBILISATIONS					
2018-10	**Saint-Vincent-de-Paul**				
	Patriarche	A	45589	4 599.00 $	
2019-13	**Plan d'intervention - PGAM**				
	Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	A	45458	14 463.85 $	
	Tetra Tech QI inc.	A	45472	3 955.20 $	
2019-21	**FIMEAU**				
	Construction & Pavage Portneuf inc	A	45454	1 438 558.19 $	
	Pluritec ltée	A	45467	8 183.64 $	
	Génio	A	45478	7 466.19 $	
	Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A	45479	31 191.69 $	
2020-06	**Camionnettes cabine d'équipe (2)**				
	P.E.S. Canada Inc.	A	45514	751.74 $	
2020-07	**Réfection rues St-Jean-Baptiste et St-Olivier**				
	Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A	45479	2 414.48 $	
	Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A	45466	3 388.52 $	
2020-10	**Camionnette 4 X 2 neuve - cabine double**				
	CTM Québec inc.	A	45456	1 225.63 $	
2020-20	**Phase 2 - rue Notre-Dame**				
	Option aménagement inc.	A	45464	1 503.76 $	
	Can-Explore inc.	C	45627	9 065.78 $	
2020-23	**Signalisation - garderie rue St-Paul et Notre-Dame**				
	Signalisation Kalitec inc.	A	45470	2 075.06 $	
2020-27	**Serveur PG**				
	Ville de Québec	C	45680	3 626.31 $	
2020-34	**Conversion du réseau d'éclairage au LED**				
	Énergère inc.	A	45562	95 424.94 $	
	Énergère inc.	C	45630	366 964.47 $	
2021-22	**Aménagement du local des Fermières**				
	Canac	A	45559	1 009.91 $	
	Distribution 2020	C	45686	177.37 $	
Total des activités d'investissement					**1 996 045.73 $**
Total					**3 044 612.37 $**

Les paiements directs à un même fournisseur ont été regroupés pour présentation.

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 352-2020 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE
C : chèque
D : virement bancaire avec Desjardins

Anick Marceau, CPA Auditrice, CGA, OMA
Trésorière

Date : 26 mars 2021